



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats, s.a.

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 3 mars 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Notre référence : 3070-0343

**Objet : -R-3837-2013 phase 3
-Planification de l'audience**

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie du 21 février 2014 sollicitant les intentions des participants en prévision des audiences qui sont cédulées pour débiter le 18 mars prochain dans le dossier en rubrique.

Les intentions de l'ACIG sont les suivantes :

1. Le temps requis pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve, le cas échéant :

Le seul témoin de l'ACIG sera notre analyste, monsieur Olivier Charest et le temps requis pour la présentation de sa preuve en chef sera de 30 minutes maximum. Veuillez prendre note que notre autre analyste, madame Lucie Gervais, bien qu'ayant contribué à l'étude du dossier et la préparation de notre preuve, n'assistera pas à l'audience.



2. La liste et la qualification demandée de leurs témoins et experts :

La qualification proposée pour monsieur Charest est celle d'analyste.

3. Le temps prévu pour contre-interroger les témoins de Gaz Métro et des intervenants :

Nous réservons notre droit de contre-interroger les témoins de Gaz Métro pour une durée maximum de 30 minutes. Quant aux intervenants, simple réserve de 15 minutes chacun.

4. Le temps prévu pour l'argumentation des participants ainsi que le mode de présentation souhaité :

Argumentation orale d'une durée d'une (1) heure maximum.

5. Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience :

Aucun. Nous n'avons pas l'intention de soulever un ou des moyens préliminaires.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

**BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS, S.A.**



GUY SARAULT

GS/jk

c.c. : - Gaz Metro – a/s Me Vincent Regnault et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar
- ACIG – a/s Darlene Prokop
- Madame Lucie Gervais
- Me Olivier Charest

